

2024/315

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



SEANCE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre et le dix-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Laurent LOPEZ, 1^{er} Adjoint,.

Date de la convocation : 10 juin 2024	Présents : Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	Absents excusés ayant donné procuration : Nicolas BARTHE absent excusé procuration Stéphanie GOMEZ, Thierry SEGARRA absent excusé procuration LOPEZ, Franck DE LA LLAVE absent excusé procuration Eric GARAVINI, Isabelle OSTERSTOCK absent excusé procuration Audrey CALVET
En exercice : 27	Absents excusé : Florian GUZDEK :
Présents : 20	Absents : Jean-Charles FESQUET, Fabien BATLLE
Votants : 24	Secrétaire de séance : Martial MIR

**E. A. J. E CRECHE LA CLAIREFONTAINE
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Christine MALET explique à l'Assemblée que par courrier du 13 mai 2024, la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales informe la collectivité du renouvellement à compter du 1er janvier 2024, de la convention d'objectifs et de financement / prestation de service unique pour l'E.A.J.E.

Elle précise que ce renouvellement couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Elle propose à l'Assemblée d'approuver ce renouvellement et autoriser le Maire à signer la convention.

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la reconduction de la convention "d'objectifs et de financement" avec la CAF pour l'E.A.J.E "La Claire fontaine"

2024/316

NB

AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document utile en la matière.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 21.06.2024.



Fait à Toulouges, le 18 juin 2024
Le Maire,

Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 26.06.2024